



Rencontre 26 février 2026

Causerie Préscolaire 4 ans



L'ASSOCIATION
DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

* Ordre du jour *

1. Bienvenue
2. Les interventions au CSSDGS
3. Le régime pédagogique
4. Le programme-cycle de l'éducation préscolaire
5. Les ressources
6. Le volet parents
7. Questions diverses
8. Partage - réseautage
9. Évaluation de la rencontre



* 1. Bienvenue



- À la demande des profs
- Pour créer un réseau
- Briser l'isolement
- S'informer sur vos particularités
- ...

* 2. Les interventions au CSSDGS

À la suite de la consultation annuelle, L'APL a écrit au CSSDGS afin de leur transmettre les résultats.

33 écoles sur les 40 consultées ont répondu au sondage.

Merci!



Les documents légaux



- * La loi sur l'instruction publique
- * Le régime pédagogique
- * Le programme-cycle



* 3. Le régime pédagogique

Le régime pédagogique

- * L'accès au service de francisation
- * Le bulletin
- * La communication avec les parents
- * Les normes et modalités?
- * L'horaire
- * Le calendrier scolaire vs l'entrée progressive

Le régime
pédagogique
[Cliquez ici](#)



* 3. Le régime pédagogique

L'accès au service de francisation

SECTION III

SERVICES PARTICULIERS

Tous les élèves
sont inclus dans
ces articles

6. Les services particuliers ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.

7. Des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française s'adressent à des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et qui, pour la première fois, reçoivent des services éducatifs en français et dont la connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement. Ces élèves peuvent bénéficier de ces services de soutien à l'apprentissage de la langue française plus d'une année scolaire.

Ces services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française visent à faciliter l'intégration de ces élèves dans une classe ordinaire où les services d'enseignement sont dispensés en français.



* 3. Le régime pédagogique

Le bulletin

30. Le bulletin de l'éducation préscolaire doit être conforme à celui présenté à l'annexe IV et contenir tous les renseignements figurant à ses sections 1 et 2 et, s'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire, à sa section 4.

Les résultats présentés dans la section 2 de ce bulletin, sous forme de constats, doivent indiquer l'état de développement des compétences dans les domaines propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire, si ces compétences ont fait l'objet d'une évaluation ou, s'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire, un bilan de l'état de développement atteint par l'élève pour chacune des compétences dans les domaines propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire.

L'état de développement des compétences dans les domaines propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire et le bilan de l'état de développement de ces compétences s'appuient sur le cadre d'évaluation des apprentissages afférent au programme d'activités de l'éducation préscolaire établi par le ministre.



* 3. Le régime pédagogique

La communication avec les parents

29.2. Au moins une fois par mois, des renseignements sont fournis aux parents d'un élève mineur dans les cas suivants:

- 1° ses performances laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite fixé pour les programmes d'études ou, en ce qui concerne un élève de l'éducation préscolaire, lorsque ses acquis laissent craindre qu'il ne sera pas prêt à passer en première année du primaire au début de l'année scolaire suivante;
- 2° ses comportements ne sont pas conformes aux règles de conduite de l'école;
- 3° ces renseignements étaient prévus dans le plan d'intervention de l'élève.

Ces renseignements ont pour but de favoriser la collaboration des parents et de l'école dans la correction des difficultés d'apprentissage et de comportement, dès leur apparition et, selon le cas, dans l'application du plan d'intervention.



* 3. Le régime pédagogique

Les normes et modalités?

SECTION IV

RENSEIGNEMENTS OU DOCUMENTS À REMETTRE AUX PARENTS DE L'ÉLÈVE

20. Au **début de l'année scolaire**, le directeur de l'école s'assure que sont transmis aux parents de l'élève ou à l'élève lui-même, s'il est majeur, les documents suivants:

- 1° les règles générales de l'école et son calendrier des activités;
- 2° **des renseignements sur le programme d'activités de l'éducation préscolaire** ou, s'il s'agit d'un élève de l'enseignement primaire ou secondaire, des renseignements sur les programmes d'études suivis par cet élève ainsi que la liste des manuels requis pour l'enseignement de ces programmes;
- 3° le nom de l'enseignant de l'élève, s'il s'agit d'un élève à l'éducation préscolaire ou, dans les autres cas, le nom de tous les enseignants de l'élève ainsi que, le cas échéant, le nom de son responsable;
- 4° s'il s'agit d'un élève de **l'enseignement primaire ou secondaire**, un résumé des normes et modalités d'évaluation des apprentissages de l'élève approuvées par le directeur de l'école présentant notamment la nature et la période au cours de laquelle les principales évaluations sont prévues pour chacune des matières.

*Aucun résumé des
N & M à remettre aux
parents au
préscolaire*



* 3. Le régime pédagogique

L'horaire du préscolaire

17. Pour l'élève de l'éducation préscolaire, la semaine comprend un minimum de 23 heures 30 minutes consacrées aux services éducatifs; pour l'élève de l'enseignement primaire, la semaine comprend un minimum de 25 heures consacrées à de tels services.

Tous les élèves bénéficient quotidiennement d'un minimum de 50 minutes pour le repas du midi, en plus du temps prescrit pour les services éducatifs. L'élève de l'enseignement primaire bénéficie également de 2 périodes de détente d'un minimum de 20 minutes, soit l'une le matin et l'autre l'après-midi, en plus du temps prescrit.

Toutefois, pour l'élève handicapé et l'élève vivant en milieu économiquement faible visés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 12, la semaine comprend un minimum de 11 heures 45 minutes consacrées aux services éducatifs, à moins que le centre de services scolaire, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, l'en ait exempté.

Pour le primaire seulement!



* 3. Le régime pédagogique

Le calendrier scolaire vs l'entrée progressive

Ce que dit le régime pédagogique sur l'entrée progressive

18.1. Malgré le premier alinéa de l'article 17, les premiers jours de classe du calendrier scolaire des élèves de l'éducation préscolaire peuvent être utilisés pour permettre leur entrée progressive à l'école.

Chaque jour ainsi utilisé pour l'entrée progressive des élèves constitue, aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 16, l'équivalent d'un jour de classe du calendrier scolaire consacré aux services éducatifs.

Ce que dit la convention collective à la page 278: Annexe 2

Après consultation du syndicat, le centre de services détermine les modalités d'une entrée progressive s'étendant sur 3 jours pour les élèves du préscolaire, en tenant compte des particularités de chacun des milieux.

L'alinéa précédent n'a pas pour effet d'empêcher le centre de services de déterminer les modalités d'entrée progressive s'étendant sur plus de 3 jours. Cependant, il n'y a pas obligation d'une entrée progressive dans les cas où le nombre d'élèves d'un groupe est inférieur à la moitié de la moyenne applicable en vertu de la clause 8-8.02.



* 4. Le programme-cycle

p. 3

Le mandat de l'éducation préscolaire est:

- * de favoriser le développement global de tous les enfants :
 - en offrant un milieu de vie sécurisant, bienveillant et inclusif,
 - en cultivant le plaisir d'explorer, de découvrir et d'apprendre,
 - en mettant en place les bases de la scolarisation;
- * de mettre en œuvre des interventions préventives :
 - en procurant des activités de prévention universelle,
 - en procurant des activités de prévention ciblée.

Le programme
cycle
[Cliquez ici](#)



L'ASSOCIATION
DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)



4. Le programme-cycle



Les pages 4 à 10 sont importantes et font partie intégrante du programme. On y met en évidence l'importance, entre autres, des éléments suivants:

- * Offrir un milieu de vie sécurisant;
- * Cultiver le plaisir d'apprendre;
- * Mettre en place les bases de la scolarisation;
- * Mettre en œuvre des interventions préventives.





4. Le programme-cycle

p. 5



Ce que dit le programme cycle du préscolaire sur la **prévention universelle**

Procurer des activités de prévention universelle

Mettre en œuvre la prévention universelle, c'est offrir des activités spécifiques et continues à tous les enfants afin de favoriser le développement et la consolidation de facteurs de protection et l'acquisition de compétences personnelles et sociales nécessaires à un développement harmonieux. La prévention universelle vise également à susciter l'intérêt pour des apprentissages relatifs à certains déterminants de la réussite scolaire, comme le langage oral, la lecture et l'écriture, la mathématique, les habiletés sociales et l'autorégulation.

Elle permet d'agir tôt auprès de l'ensemble des enfants, en vue de favoriser leur équilibre et de prévenir les difficultés d'apprentissage et de comportement. Ces activités de prévention universelle sont offertes par les enseignantes et enseignants, mais également par d'autres intervenants scolaires ou des partenaires externes, et ce, dans différents contextes.





4. Le programme-cycle

p. 5



Ce que dit le programme cycle du préscolaire sur la **prévention ciblée**

Procurer des activités de prévention ciblée

Mettre en œuvre la prévention ciblée, c'est offrir des interventions spécifiques, différenciées et intensifiées en réponse aux besoins des enfants chez qui on a décelé un niveau plus élevé de vulnérabilité ou certaines difficultés, notamment sur le plan psychosocial ou cognitif. Les activités de prévention ciblée sont destinées à compléter la prévention universelle au moyen d'une stratégie élaborée avant l'apparition ou l'aggravation des difficultés. Ces activités de prévention ciblée peuvent être offertes par les enseignantes et les enseignants ou par le personnel de soutien et le personnel professionnel, selon les besoins de l'enfant.





4. Le programme-cycle



Les pages 4 à 10 du programme insistent aussi sur les points suivants:

- * La collaboration école-famille-communauté
- * La reconnaissance de l'expertise de l'enseignante
- * Le rôle du jeu





4. Le programme-cycle

p. 9



Ce que dit le programme cycle du préscolaire sur le rôle du jeu libre

Le rôle du jeu dans l'apprentissage

Chaque enfant doit bénéficier de suffisamment d'espace et de temps pour s'engager dans son jeu. S'il sait qu'il aura assez de temps pour le déployer, il s'y investira. Au contraire, le jeu restera superficiel si le temps alloué est trop court. De ce fait, l'enfant devrait bénéficier chaque jour de deux périodes de 45 à 60 minutes de jeu libre, où il choisira avec qui et avec quoi il jouera. Sur une base quotidienne, l'enfant doit également avoir accès à des jeux extérieurs de qualité et diversifiés qui conviennent à son âge.





4. Le programme-cycle

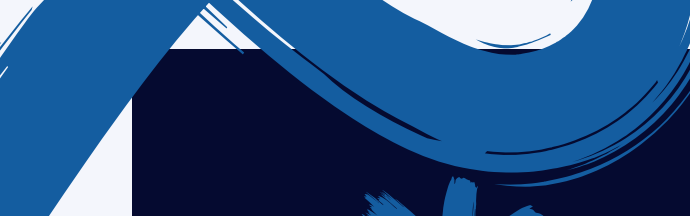
p. 10

De plus, afin de mettre en œuvre le programme, la direction doit, avec l'enseignante, mettre en place:

L'organisation de la classe

La classe doit être physiquement adaptée aux besoins de tous les enfants de 4 à 6 ans, facilement accessible et sécuritaire. Elle est organisée de manière à favoriser la participation de chacun et l'exploration de divers jeux (ex. : moteurs, symboliques, de manipulation, de construction, de société). Le matériel et les outils technologiques mis à la disposition des enfants sont au service de leurs apprentissages (ex. : marionnettes, livres, instruments de musique, jeux numériques). Le matériel est riche, diversifié, évolutif et en quantité suffisante, et les enfants peuvent l'utiliser selon différentes modalités relationnelles (seuls, en dyade, en sous-groupe ou en grand groupe). La classe, le gymnase, la cour d'école et l'environnement extérieur sont tous des lieux où les enfants peuvent observer, explorer, manipuler, tâtonner, réfléchir, imaginer, exercer leur mémoire, élaborer un projet, mettre à l'épreuve leurs capacités et développer leurs habiletés motrices, affectives, sociales, langagières et cognitives.





* 4. Le programme-cycle

De plus, afin de mettre en œuvre le programme, la direction doit, avec l'enseignante, mettre en place:

- Un horaire (qui tient compte de la CC et du RP)
 - Récréation une ou deux?
 - Permettre les deux périodes de jeux libres
 - Permettre l'actualisation du programme
- Une organisation de classe
 - Physiquement adapté
 - Facilement accessible
 - Sécuritaire
 - Pourvu de matériel et d'outils technologiques
 - ...



* 5. Les ressources

Formulaire de demande de services
<https://lignery.ca/wp-content/uploads/sites/30/2025/09/Demande-de-services-2025-2026.pdf>

Agir contre la violence:
https://lignery.ca/wp-content/uploads/sites/30/2025/11/C2526_08_contrer-la-violence.pdf

COMMUNIQUÉ APL # 08



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)



2025-11-26

Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

Agir contre la violence et les incivilités envers le personnel

- Concrètement, que puis-je faire lorsque je subis de la violence ?
- La consultation de la FSE (CSQ) ainsi que les suites de celle-ci.

Concrètement, que puis-je faire lorsque je subis de la violence ?

Pour appuyer vos démarches auprès des diverses instances, il est nécessaire de conserver les traces écrites de chacune des étapes. À cet effet, l'utilisation des leviers légaux déjà en place demeure un excellent moyen de consignation en plus d'être incontournable.

❖ **L'APL peut vous soutenir dans l'application des différentes étapes**

→ [Demande de services](#)

* 5. Les ressources

La ressource additionnelle à l'éducation préscolaire 4 ans

Annexe 70 de la convention collective et mesure 11023 des règles budgétaires

La convention
collective
[Cliquez ici](#)

ANNEXE 70

RESSOURCES ADDITIONNELLES À DEMI-TEMPS POUR LES GROUPES ORDINAIRES DU PRÉSCOLAIRE 4 ANS

Le Ministère alloue, par les règles budgétaires, aux centres de services scolaires, incluant le Centre de services scolaire du Littoral, et aux commissions scolaires anglophones dont le syndicat est affilié à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ou à l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ), le financement pour une ressource additionnelle à demi-temps pour chaque classe de préscolaire 4 ans reconnue aux fins de financement, incluant les groupes découlant d'un jumelage d'élèves du préscolaire 4 et 5 ans.



L'ASSOCIATION
DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

* 6. Le volet parents

Ce que prévoit la convention collective (tâche) et la mesure 11022 des règles budgétaires (voir l'aide-mémoire présco 4 ans)

Activités ou services destinés aux parents (mesure dédiée)

Le volet parental prévoit l'organisation de dix rencontres offertes aux parents dont l'enfant fréquente la maternelle 4 ans à temps plein. Il n'y a pas de temps prescrit pour ces rencontres. La mesure 11022 prévoit une allocation de 210 \$ par élève pour soutenir l'organisation de ces rencontres.

À noter

Il n'est pas prévu que la responsabilité du volet parental de la maternelle 4 ans relève de l'enseignante ou l'enseignant qui a une expertise pédagogique. C'est une personne-ressource du CSS ou de la CS, avec une expertise en intervention auprès des parents (ex. : intervenants-parents, intervenants de Passe-Partout, agent de transition, etc.), qui devrait assumer cette responsabilité. La tâche de l'enseignante ou l'enseignant devrait, quant à elle, consister à collaborer et à appuyer cette personne-ressource (ex. : choix du thème des rencontres, contenu, etc.).

Règles
budgétaires
[Cliquez ici](#)

L'aide-mémoire
[Cliquez ici](#)

Document d'info
sur la 4 ans TP
[Cliquez ici](#)



L'ASSOCIATION
DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

* 7. Questions diverses

Classes multiprogrammes ou multiâges (GPAE 4 et 5 ans)

Les classes multiprogrammes d'élèves de 4 et 5 ans à temps plein ont droit aux mêmes mesures budgétaires (montant par élève, volet parents, ressource additionnelle et matériel éducatif) que la maternelle 4 ans à temps plein si la condition suivante est respectée :

- Un minimum de 6 élèves, dont au moins 3 enfants de 4 ans.

Le ministère de l'Éducation invite toutefois les centres de services scolaires et les commissions scolaires à éviter une composition de classe qui mettrait les enfants de 4 ans en trop grande minorité.

À noter

Le nombre maximal d'enfants dans les classes multiprogrammes est de 14 (13 en milieux défavorisés), considérant que la moyenne la plus basse devient le maximum, comme prévu dans l'Entente nationale et appuyé par la jurisprudence.

L'aide-mémoire
[Cliquez ici](#)

Évaluation des apprentissages

Les dispositions relatives à l'évaluation des apprentissages et au bulletin unique prévues par le Régime pédagogique s'appliquent à la maternelle 4 ans à temps plein.

À noter

Il n'y a pas de redoublement possible à la maternelle 4 ans à temps plein.

MAO – Mobilier, appareillage, outillage (mesure protégée)

Lorsqu'un CSS ou une CS ne dispose pas de mobilier suffisant pour les classes de maternelle 4 ans nouvellement ajoutées, il peut être éligible à un financement additionnel lui permettant de financer les dépenses liées à l'acquisition de mobilier

adapté à la maternelle 4 ans (sous-mesure 18013 des règles budgétaires d'investissement).

À noter

Le *Programme-cycle de l'éducation préscolaire* mentionne explicitement que la classe doit être physiquement adaptée aux besoins de tous les enfants de 4 ans, facilement accessible et sécuritaire. Elle est organisée de manière à favoriser la participation de chaque enfant et l'exploration de divers jeux.



* 8. Partage - Réseautage



Envie de créer un groupe?

* 8. Évaluation de la rencontre



Merci à vous toutes,
n'hésitez pas à
communiquer avec nous
au besoin!

Isabelle et Martine

2026 - Causerie préscolaire 4 ans



L'ASSOCIATION
DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)